

## DÉCISION DU MAIRE

N° : 22D147

### DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : 60<sup>ème</sup> anniversaire du départ d'Algérie le samedi 22 octobre 2022 au théâtre Molière.

Le Maire,

**Vu** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

**Vu** contrat d'engagement ci-annexé établi entre l'association « Palette Music » et la ville de Marignane.

**Considérant** que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville,

### DÉCIDE :

- De signer le contrat d'engagement avec l'association « Palette Music » portant sur l'organisation d'un spectacle prévu le 22 octobre 2022 ; ce pour un montant de 2 000, 00 €.
- Que la dépense soit inscrite au budget 2022 Nature 6042 service 2295.

Fait à Marignane, le 12 JUL. 2022

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
**Emmanuel DISSÈS**

